

Lettre d'information n°1

Normandie - Calvados Manche Orne

Equipe

Pr Emmanuel TOUZE

Responsable de l'UNV du CHRU de Caen



Dr Christian MARIE

Coordinateur médical de la filière AVC phase aiguë

Patricia LECONTE

Coordinatrice de la filière AVC



AVC Normandie

www.avc.basse-normandie.fr

Karine HAUCHARD

Responsable de projets télémédecine

François SEGUIN

Chef de projets télémédecine



www.telesante-bassenormandie.fr

Déploiement du dispositif Télé-AVC

En Basse-Normandie, 9 établissements de santé remplissent les conditions énoncées par <u>la circulaire du 6 mars 2012</u> pour appartenir au réseau de télémédecine dédié à la prise en charge de l'AVC phase aiguë.

Objectifs

Permettre une égalité d'accès à l'expertise neurologique sur tout le territoire basnormand en utilisant les moyens de la télémédecine.

Permettre l'accès en urgence des patients à la thrombolyse. La fenêtre thérapeutique est de 4h30 après la survenue des premiers symptômes.

Qui sont les acteurs du Télé-AVC ?

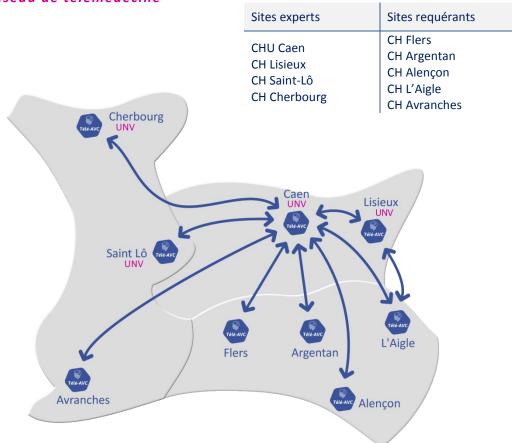
Métiers : le SAMU, les services des urgences, les radiologues, les neurologues, les

neuroradiologues

Gouvernance: l'ARS, les directeurs d'établissement, les présidents de CME, et le GCS

TéléSanté Basse-Normandie

Réseau de télémédecine



1ère téléconsultation : 02/10/2014 CH Flers

1^{ère} téléthrombolyse: 09/10/2014 CH Flers



Lettre d'information n°1

Normandie - Calvados Manche Orne

Lancement du dispositif Télé-AVC

Calvados CHU Caen
CH Lisieux

23 septembre 2014
24 juin 2015

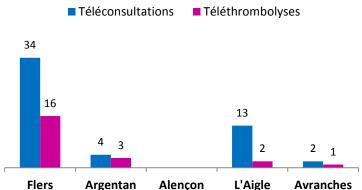
Orne
CH Flers
CH Alençon
4 décembre 2014
CH Argentan
16 mars 2015

CH Argentan 16 mars 2015 CH L'Aigle 24 juin 2015

Manche CH Avranches 13 novembre 2015

CH Saint-Lô en cours CH Cherbourg en cours

Activités sites requérants au 31 12 2015



Bon usage et astuces

1. Consentements patients

• Le médecin est tenu d'informer le patient sur l'acte médical réalisé (art. L. 1111-2 CSP) ainsi que sur le procédé de télémédecine utilisé (art. R. 6316-2 CSP). Il doit expliquer au patient en quoi consiste l'acte de télémédecine, la différence avec une prise en charge classique, les risques spécifiques inhérents à ce type d'acte et les garanties en matière de secret des informations médicales. En savoir plus ...

2. Compte de secours

Chaque établissement Télé-AVC dispose d'un document intitulé « utilisation d'un compte de secours ».
 Cette procédure permet aux utilisateurs ne disposant pas d'un compte d'accès à la plateforme de télémédecine de se connecter à l'outil avec un compte provisoire le temps de la prise en charge de l'AVC.
 Il est important si l'utilisateur est amené à rester dans le service de solliciter le service informatique de l'établissement pour demander un compte nominatif.

3. Chronomètre

 Pour initialiser le chronomètre du dossier patient, renseigner obligatoirement dans la FICHE LIAISON AVC :



Préhospitalier

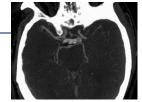
- 🕨 Heure précise du début des symptômes : 🕚
- Si indisponible,
 - Dernière heure où le patient a été vu sans symptôme :
 - Heure de constatation des symptômes :

4. Signatures

La signature des participants au dossier patient est indispensable pour clôturer le dossier.

5. Imagerie

L'imagerie doit comporter un examen du parenchyme cérébral et des vaisseaux.



Nouveau Télé-AVC

- Cliquez sur le nouveau logo Télé-AVC, installé sur votre écran d'ordinateur dédié au dispositif, pour vous connecter au portail Basse-Normandie Santé.
- tele-avc@therap-e.fr, adresse mail uniquement relative aux questions techniques du dispositif télé-AVC.

Pour plus d'informations consultez le site de la coordination de la filière AVC http://www.avc.basse-normandie.fr/